

Synthèse



Évaluation de la mixité des publics et des parcours dans la formation professionnelle initiale

Version définitive



Votre correspondante sur cette mission

Dominique VIAL

Tél. : 06 17 48 16 96

e-mail : dominique.vial@amnyos.com



q



Nos bureaux



PARIS - Siège social
11, avenue Philippe Auguste
75011 PARIS



LYON
17 rue Etienne Dolet
69003 LYON



MARSEILLE
47 boulevard Velten
13004 MARSEILLE



BORDEAUX
18 passage Bozelle
33110 LE BOUSCAT



Tél : 01 43 13 26 66
Fax : 01 43 13 26 65

La mixité de publics et de parcours en formation initiale : de quoi parle-t-on ?

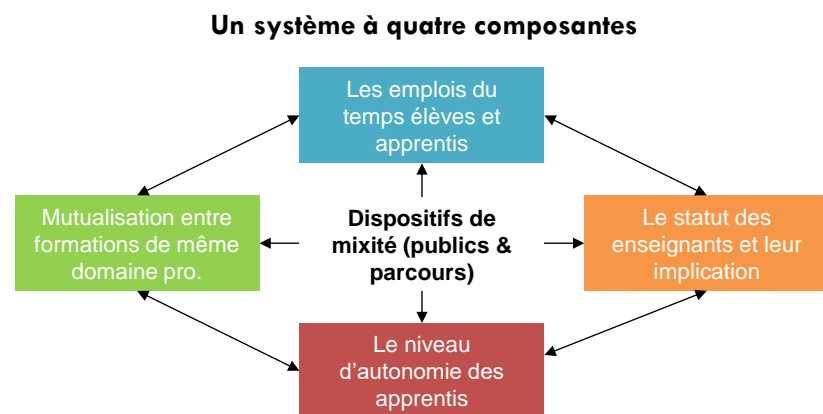
- La **mixité de publics** en formation initiale consiste à regrouper dans un même parcours de formation (certifié par un titre ou un diplôme professionnel) des élèves/étudiants sous statut scolaire, et des apprentis. Cette mixité de publics peut être associée à une mixité de parcours.
- La **mixité de parcours** correspond d'une façon générale à la réalisation d'un parcours de formation pluriannuel visant une certification, en **combinant**, par exemple, une 1^{ère} année **sous statut scolaire** et une 2nde année **sous statut d'apprenti**.

En région Normandie, ces modalités d'apprentissage concernent environ 350 apprentis par an répartis sur les CFA académiques de Caen et de Rouen (soit 1,5% de l'ensemble des apprentis).

► Un système dont l'efficience repose sur quatre composantes principales :

L'entrée **dans l'organisation de la mixité des publics se fait le plus souvent par le modèle de la formation initiale sous statut scolaire dans lequel l'enseignement général occupe une place prépondérante** : ce sont – dans quasiment tous les cas rencontrés – en Région Normandie des apprentis qui intègrent un groupe de scolaires, sur une formation pré existante. Le nombre d'apprentis

reste inférieur ou égal au nombre d'élèves ou étudiants au sein du groupe. Nous avons pu observer plusieurs modèles - ou scénarios - en fonction de plusieurs variables : la gestion des emplois du temps des élèves et des apprentis ; le statut des enseignants et leur implication, le niveau d'autonomie des apprentis, la mutualisation sur un même site entre formations d'un même domaine professionnel.



► Trois scénarios de mise en œuvre

Critères	Scenario de type 1 L'équité pour les heures d'enseignement en matières générales	Scenario de type 2 Privilégier les temps collectifs avec les apprentis pour travailler les « non-vus »	Scenario de type 3 La quasi autonomie
Base d'élaboration des emplois du temps	Référentiel de l'enseignement général des scolaires	Les emplois du temps sont modulables sur trois « groupes » : scolaires et apprentis ensemble, scolaires seuls, apprentis seuls	Référentiel des formations scolaires
Implication des équipes	Bonne implication sur la base du volontariat	Forte implication des équipes pédagogiques sur la base du volontariat	Équipe pédagogique plus en retrait
Niveau d'autonomie des apprentis	Assez développé	Assez développé	Très développé
Mutualisation entre formations	Élément facilitateur	Sera d'autant plus facile à mettre en œuvre qu'il y a différentes formations sur le site du même secteur	Sans importance
Filières / classes concernées	Concerne surtout les BTS	Toutes filières et tous niveaux	Toutes filières et tous niveaux
	Modèle peu développé	Modèle le plus fréquent	Modèle en cours de développement

► Les résultats sont difficilement appréciables mais des lignes de force se dégagent :

• Une plus-value pour les territoires et la carte des formations :

La mise en place de ces dispositifs permet de maintenir des filières scolaires et/ou d'apprentissage qui seraient à petits effectifs sans cela. Elle permet également de maintenir les postes d'enseignants titulaires ou contractuels (malgré les variations d'effectifs annuels). Elle permet le maintien et le développement de sorties de jeunes diplômés sur des métiers en tension et en proximité des lycées.

• Une plus-value pour l'attractivité des jeunes vers la formation et certains métiers :

Les jeunes ont la possibilité de prendre le statut d'apprenti rapidement dans leur parcours. Pour certains scolaires en situation financière difficile, cela peut prévenir des ruptures de parcours, et ce d'autant plus que l'entreprise se trouve en proximité du lycée et du domicile des parents.

• Une plus-value pour le rapprochement entre les lycées et les entreprises :

La signature des contrats de co-formation entre les maîtres d'apprentissage et les équipes pédagogiques renforcent et développent les liens entre le milieu économique et le lycée. Cela consolide et facilite une relation entretenue par ailleurs par l'accueil des stagiaires scolaires par les entreprises.

• Une opportunité pour l'innovation pédagogique

Individualisation, auto formation, remédiation, pédagogie différenciée, gestion de la progression pédagogique en tenant compte des « non vus » par les apprentis, etc. autant de situations qui permettent de développer les innovations pédagogiques par les différentes équipes. Cependant, elles restent peu valorisées et diffusées.

Les points forts

- *Disposer dans un même EPL d'une formation accessible à la fois par des statuts différents est une ressource importante facilitant l'agilité dans les parcours de formation ;*
- *Le passage sous statut d'apprenti est un accélérateur de maturité pour les jeunes qui en bénéficient, comparativement aux scolaires.*

► Des freins à lever ...

- Des jeunes se voient proposer une mixité de parcours (par exemple en devant choisir un statut d'apprenti en 1^{ère} bac professionnel) mais rencontrent des difficultés à trouver une entreprise d'accueil. Si la formation n'est pas proposée sous statut scolaire dans l'établissement et que le jeune ne puisse ou ne veuille pas s'éloigner du domicile parental, il y a un vrai risque de rupture de parcours de formation.
- La prise en charge des heures de cours par les enseignants des lycées engendre un surcoût important. Les modèles économiques et organisationnels des deux CFA académiques diffèrent, ce qui entraîne des disparités importantes dans les formations depuis la fusion des deux ex conseils régionaux.
- La disponibilité des équipes pédagogiques est un gage de réussite. Trop souvent, des difficultés liées aux obligations de service des enseignants nous ont été relatées (obligation de service hebdomadaire, non modulable a priori).

La « mixité » ailleurs ...

L'enseignement agricole met également en œuvre la mixité de parcours et la mixité de publics dans les formations. Dans ces dernières, mises en œuvre par exemple dans les CFA publics et les CFPPA il s'agit davantage de réunir dans un même groupe des apprentis et des stagiaires de la formation professionnelle, en contrat de professionnalisation par exemple.

Dans la quasi-totalité des autres territoires régionaux, la mixité de parcours et la mixité de publics sont mises en œuvre, sur des modèles économiques, organisationnels, juridiques et financiers différents d'un territoire à l'autre.

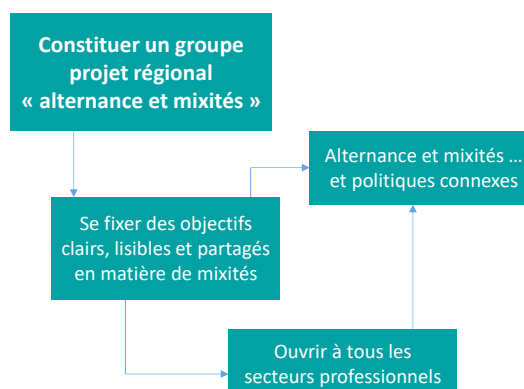
► Les préconisations et recommandations

Les préconisations et recommandations ont été élaborées collectivement, dans un contexte très particulier dans lequel :

- La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel a profondément modifié la place et le rôle des Régions quant à la carte des formations en apprentissage et sur le pilotage des financements.
- L'Éducation nationale entame la réforme de la voie professionnelle.

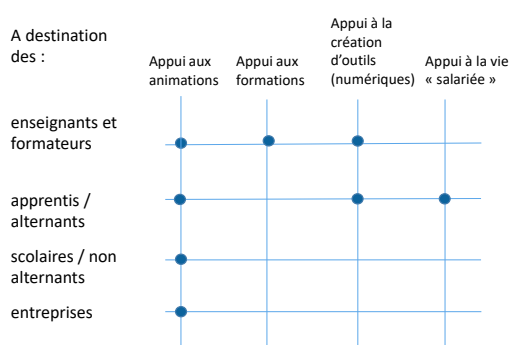
Des recommandations d'ordre stratégique

- Un **groupe projet régional « alternance et mixités »** est à constituer, placé sous l'égide du CREFOP. Regroupant la Région, les autorités académiques, les financeurs et les organismes certificateurs, son rôle sera d'élaborer la politique régionale en matière de mixités. Il devra se positionner sur l'élargissement du champ à la formation professionnelle (hors initiale scolaire) et devra raisonner davantage sur la mixité alternants / non alternants dans des groupes d'apprenants (autant en termes de publics dans un groupe qu'en termes de parcours).
- **Se fixer des objectifs clairs, lisibles et partagés** en matière de mixités.
- **S'ouvrir à tous les secteurs professionnels**, autant pour les secteurs du service que de la production.
- **Associer les réflexions sur les politiques connexes** d'hébergement et de transport (par exemple), éléments facilitateurs pour de bons résultats.



Des recommandations d'ordre opérationnel

- **S'appuyer sur le CREFOP** pour initier de la coordination d'acteurs en particulier dans la régulation de l'offre de formation professionnelle au niveau régional pour rendre cohérents les parcours des jeunes et garantir la continuité de parcours en cas de mixité imposée (par exemple, veiller à assurer la possibilité pour un jeune de suivre sa formation dans de bonnes conditions s'il ne trouve pas de maître d'apprentissage dans le cas d'une mixité de parcours imposée) ;
- **Confier au CREFOP une mission d'observation et de suivi permanent de la mise en œuvre des mixités**



visant les conditions de vie étudiante, la politique en faveur des « jeunes salariés alternants », etc. ;

- **Mobiliser la politique régionale en faveur du développement du numérique** (à visée pédagogique).

- **Envisager des accompagnements différenciés selon les publics visés**, qu'il s'agisse des enseignants et des formateurs, des alternants (dont les apprentis), des scolaires et des non alternants (stagiaires demandeurs d'emploi par exemple) et les entreprises ;

- **Mobiliser les différents leviers dont dispose la Région à destination des différents publics**, à savoir la politique en faveur des lycées, la politique de formation professionnelle régionale, la politique économique, la politique

Par ailleurs, la Région pourrait mobiliser une partie de sa dotation au titre de l'apprentissage pour venir en appui de formations prioritaires ou liées à l'aménagement du territoire, pour encourager les établissements scolaires dans leur stratégie de mixité et d'accueil de publics de différents statuts, si les conditions de réalisation évoquées comme des nœuds de difficultés ont été levés, en lien avec les autorités académiques.

L'évaluation de la mixité des publics et des parcours dans les formations professionnelles initiales a été commanditée par la Région Normandie.

Confiée au Cabinet Amnyos, elle a été réalisée du 9 octobre 2018 au 8 octobre 2020 et a permis de recueillir le témoignage de l'ensemble des établissements scolaires mettant en œuvre ces dispositifs.

La mission était composée de deux phases :

- Une phase 1, évaluative, portant sur les actions réalisées entre 2015 et 2018 sur le territoire normand, au cours de laquelle ont été étudié la pertinence des actions mises en œuvre, l'efficacité des dispositifs au regard des moyens mobilisés, l'efficacité des actions et de leurs résultats, l'impact des actions mises en œuvre sur la mode organisationnel des UFA.
- Une phase 2, de mise en perspective qui a intégré un repérage des bonnes pratiques, une analyse atouts/faiblesses des réalisations, la formulation de recommandations et préconisations.

